

QUAND L'ACTION ISRAËLIENNE EN AFRIQUE NOIRE  
BOUSCULE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE  
(1958 – DÉBUT DES ANNÉES 1960)

À la fin des années 1950, la majorité des colonies françaises s'apprêtent à obtenir leur indépendance. Cette indépendance ne signifiait pas pour la France un retrait total de la vie de ses ex-colonies d'Afrique mais plutôt un renforcement de ses liens par le biais d'accords (1). La France se prépare à ouvrir une nouvelle page de l'histoire avec ses ex-colonies d'Afrique noire dont le poids politique lui permet de peser sur la scène internationale afin de retrouver sa grandeur (2). Aux anciennes colonies qui auraient hésité à privilégier leurs relations avec la France, l'ancienne puissance coloniale n'hésitait pas à faire « sentir le mors à ceux qui regardaient un peu trop dans d'autres directions » (3). Cette politique avait trois volets : « surveiller, intervenir et punir » (4). Le premier visait essentiellement les pays étrangers : en premier lieu les pays socialistes d'Europe, la Chine Populaire (5) et la République arabe unie.

Mais l'action des États occidentaux dans ses anciennes colonies d'Afrique n'échappait pas non plus à l'œil de Paris : c'est le cas pour Israël. Israël, depuis sa création en mai 1948, fait face à l'hostilité des pays arabes, dont l'action diplomatique se tourne principalement vers les pays nouvellement indépendants d'Afrique et d'Asie. Ainsi, à la conférence de Bandung du 18 avril 1955, Israël, considéré comme un État « occidental » (6), n'est pas convié sous la

---

(1) Pierre Biarnes, *Les Français en Afrique Noire de Richelieu à Mitterrand, 350 ans de présence française au sud du Sahara*, Paris, Armand Colin, 1987, p. 362.

(2) Maurice Vaïsse, *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, Fayard, 1998, p. 34.

(3) Pierre Biarnes, *op. cit.*, p. 362.

(4) Jean-Pierre Bat, *Le Syndrome Foccart : La politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2012, p. 213.

(5) Maurice Vaïsse, *La puissance ou l'influence? La France dans le monde depuis 1958*, Paris, Fayard, p. 300.

(6) Alhadi Bouba Nouhou, *Israël et l'Afrique : une relation mouvementée*, Paris, Karthala, 2003, p. 116.

pression des pays arabes qui avaient menacé de boycotter l'événement (7). C'est un tournant majeur dans la stratégie diplomatique des Israéliens.

Pour Shimon Peres, il s'agit de « briser le cercle d'hostilité » (8) qui entoure son pays. Selon Abba Eban (9), la sécurité d'Israël dépend de « (sa) puissance militaire et de (ses) amitiés internationales » (10). Cette action vise surtout à briser la politique arabe d'encerclement (11). L'Afrique noire francophone n'échappe pas à la nouvelle ligne politique de Tel-Aviv. Cet ensemble géographique constitue un bloc dont le poids peut peser aux Nations Unies. Golda Meir, ministre israélienne des Affaires Étrangères, l'explique en ces termes: « Si nous sommes allés en Afrique, n'était-ce pas parce que nous voulions nous assurer des voix aux Nations unies? Naturellement, oui, c'était l'un de nos mobiles et parfaitement honorable » (12).

L'atout des Israéliens en Afrique noire francophone tient aux bonnes relations entre Paris et Tel-Aviv (13). Les deux pays ont aussi un adversaire en commun: l'Égypte de Nasser, « plate-forme centrale du monde arabe » (14). Radio Le-Caire fut un outil incomparable pour relayer les idéologies des mouvements de libération nationale comme celles de l'Union des Populations du Cameroun (15). Dans ce contexte, les relations franco-israéliennes se renforcent avec l'indépendance des colonies françaises d'Afrique noire au nom de la lutte contre le communisme et la politique de Nasser. Cependant, les initiatives israéliennes en Afrique n'ont pas été sans conséquences sur la politique française dans son pré carré africain. Cette action diplomatique israélienne va également gêner la France au niveau international.

---

(7) Arthur Conte, *Bandoung Tournant de l'histoire (18 avril 1955)*, Paris, Robert Laffont, 1965, p. 7.

(8) Shimon Peres, *David et sa fronde*, Paris, Stock, 1971, p. 177

(9) Ministre israélien des Affaires Étrangères de 1966 à 1974.

(10) Abba Eban, *Mon pays l'épopée d'Israël Moderne*, Paris, Buchet/ Chastel, 1975, p.159.

(11) Paul Giniewski, « Tendances de la politique asiatique et africaine d'Israël », *Politique étrangère*, n°4 - 1957 - année 22, p. 463-465.

(12) Golda Meir, *Ma Vie*, Paris, Robert Laffont, 1975, p. 338.

(13) Voir, Rosman Miriam, *La France et Israël, 1947-1970: de la création de l'État d'Israël au départ des Vedettes de Cherbourg*, Paris, Honoré Champion, 2009, et Crosbie Sylvia Kowitz, *A Tacit Alliance: France and Israel from Suez to the Six Day War*, Princeton, N. J., Princeton University Press, 1974.

(14) Nicole Grimaud, *La Politique Extérieure de l'Algérie (1962 1978)*, Paris, Editions Karthala, 1984, p. 229.

(15) Abdul Aziz Jalloh, « Les politiques des États d'Afrique noire vis-à-vis du monde arabe », dans: *Les relations historiques et socioculturelles entre l'Afrique et le monde arabe de 1935 à nos jours*, Paris, UNESCO, 1984, p. 18.

### **L'ouverture d'un Consulat israélien en A.O.F et le refus du Quai d'Orsay en 1958.**

Fort de leurs bonnes relations avec la France, les Israéliens engagent une action diplomatique envers l'Afrique noire francophone dès 1958. Golda Meir entame une tournée en Côte d'Ivoire, au Sénégal et en Guinée entre février et mars 1958 (16). Peu après, le 14 avril 1958, Jacob Tsur, ambassadeur d'Israël à Paris informe les autorités françaises du souhait de son pays d'ouvrir un consulat à Dakar, capitale de l'A.O.F., dans l'espoir d'un « resserrement des contacts économiques (17) entre Israël et les territoires de l'Afrique Occidentale Française » (18).

Le Ministre de la France d'Outre-mer donne son accord car « l'ouverture de ce poste ne soulèvera pas de réactions hostiles de la part des milieux musulmans, assez éloignés pour le moment des préoccupations soigneusement entretenues dans les communautés islamiques du Moyen-Orient, quand il s'agit d'Israël » (19). Mais le Quai d'Orsay s'y oppose, pour deux raisons. La première : « Israël n'a pas de ressortissants en A.O.F. et il serait contraire aux usages établis d'accorder, dans ces conditions, l'ouverture d'un poste consulaire » (20). La seconde est surtout liée à la politique arabe de la France. Le Quai estime que l'ouverture d'un consulat israélien à Dakar pourrait créer un précédent. En effet, la diplomatie française craint une riposte des pays arabes, comme ce fut le cas au Ghana où l'ouverture d'une ambassade d'Israël (21) avait encouragé la République arabe unie à lancer une contre-offensive diplomatique, demandant ainsi les mêmes droits que les Israéliens (22). Pour les

---

(16) Dossier de voyage « Israël - Personnalités et hommes d'État: Golda Meir en Afrique de l'Ouest, » 1/7/1957 au 30/6/1958, carton 3106/1, ISA-mfa-Political-000kqkqk, Archives d'État d'Israël (ci-après: AEI).

(17) Israël entretient des relations commerciales avec l'Afrique noire française depuis 1950. Ces relations commerciales concernent spécifiquement l'exportation de grumes provenant de l'Afrique Équatoriale Française.

Dossier Israël Carton 686 , Affaires Economiques et plan , Archives Nationales d'Outre-Mer (ci-après: ANOM).

(18) Télégramme de l'ambassadeur israélien en France Jacob Tsur au Président Christian Pineau, Ministre des Affaires Étrangères, du 14 avril 1958, Afrique-Levant 1953-1959, A.O.F (Afrique Occidentale Française), dossier 9, « Représentations par pays-Israël », Archives Diplomatiques, La Courneuve (ci-après : AD).

(19) Télégramme du Ministre de la France d'Outre-Mer au Ministre des Affaires Étrangères du 19 juin 1958, Carton 2150, Affaires Politiques, Dossier « Relations avec les puissances étrangères », ANOM.

(20) Télégramme du Ministre des Affaires Étrangères adressée à l'ambassadeur de France à Tel Aviv du 4 septembre 1958, Carton 36 Israël 1953-1959, Représentation israélienne à l'étranger, AD.

(21) Israël a ouvert son ambassade au Ghana en mars 1957.

(22) Willard Scott Thompson, *Ghana's Foreign Policy, 1957-1966: Diplomacy Ideology, and the New State*, Princeton, N. J., Princeton University Press, 1969, p. 49-50.

diplomates français, il n'est pas possible d'autoriser l'ouverture d'un consulat israélien à Dakar tout en continuant à la refuser aux pays arabes (23). En effet la Syrie, qui dispose d'une petite communauté en A.O.F. (24), avait essuyé deux refus des autorités françaises concernant l'ouverture d'un consulat à Dakar pour couvrir l'Afrique Occidentale et l'Afrique Équatoriale Françaises (25). À l'époque, le ministère français des Affaires Étrangères s'était montré favorable à la demande syrienne (26). Mais selon le ministère de la France d'Outre-mer, l'ouverture d'un tel poste syrien aurait pu « servir de relais à la propagande que la Ligue Arabe s'efforce de mener en Afrique Noire » (27). Le gouvernement français avait maintenu sa décision malgré une relance des autorités syriennes en mai 1954 (28). Dans ce contexte, la demande israélienne ne peut aboutir, car « dans l'hypothèse d'une reprise des relations diplomatiques avec les pays arabes, il nous serait difficile de leur refuser ce qui aurait été accordé à Israël [...] Le précédent israélien nous gênerait dans le maintien de notre position négative » (29) écrit Maurice Couve de Murville.

Néanmoins, la France est disposée à accréditer pour Israël un agent commercial à Dakar (30). Mais cette proposition française restera sans réponse. Il faudra attendre février 1960 pour que Mamadou Dia, vice-président

---

(23) Note pour le Ministre Français des Affaires Étrangères du 30 août 1958, Afrique-Levant 1953-1959, A.O.F (Afrique Occidentale Française), dossier 9, « Représentations par pays -Israël », AD.

(24) Le nombre de Syrien en AOF et AEF était estimé à 660 personnes selon le Ministère de la France d'Outre-Mer. Télégramme du 14 janvier 1954 du Ministre de la France d'Outre-Mer au Ministre des Affaires Étrangères. Syrie, Série Afrique-Levant 1953-1959 (Afrique Occidentale Française, Série AOF 1, Représentations française et étrangères, mars 1953-février 1959. Cote 34QO/92, AD.

(25) Télégramme de l'ambassade de Syrie à Paris au Ministère des Affaires Étrangères 17 août 1953, Dossier Syrie, Série Afrique-Levant, Afrique-Levant 1953-1959, Afrique Occidentale Française, Série AOF 1, Représentations française et étrangères, mars 1953-février 1959. Cote 34QO/92, AD.

(26) La diplomatie française redoute une rétorsion, comme la fermeture de son poste consulaire à Lattaquié, au cas où la demande syrienne serait refusée. Les autorités françaises cherchent aussi au même moment à ouvrir un poste consulaire à Baniyas, ville portuaire syrienne où s'effectue le chargement du pétrole irakien à destination de la France. Série Afrique-Levant, 1953-1959, Série AOF 1, Représentations française et étrangères, mars 1953-février 1959. Cote 34QO/92, AD.

(27) Télégramme du 14 janvier 1954 du ministre de la France d'Outre-Mer au Ministre des Affaires Étrangères, AD.

(28) Télégramme de l'ambassadeur syrien du 26 mai 1954, série Afrique-Levant (Afrique), Afrique-Levant 1953-1959 A.O.F Afrique Occidentale Française, Série AOF 1, Représentations française et étrangères, mars 1953-février 1959. Cote 34QO/92 sauf pour le Liban, AD.

(29) Télégramme du Ministre des Affaires Étrangères français à l'Ambassadeur de France à Tel-Aviv du 03 septembre 1958, AD.

(30) *Ibid.*

de la Fédération du Mali, accorde (31) à Israël l'ouverture d'un Consulat à Dakar (32).

Les ouvertures de consulats où d'ambassades vont s'accélérer dans les anciennes colonies françaises d'Afrique noire au cours des années 1960. Mais la première ambassade ouverte par Israël en Afrique noire francophone se situe en République de Guinée.

### **La tension franco-guinéenne et l'attitude d'Israël en 1958**

En septembre 1958, la France propose à ses colonies d'Afrique un référendum portant sur la constitution de la V<sup>e</sup> République et la création de la Communauté française. Si la plupart ont massivement voté « Oui », la Guinée opte pour le « Non ». La victoire du « Non » en Guinée, synonyme de l'indépendance proclamée le 2 octobre 1958 par Ahmed Sékou Touré, marque aussi le début de la crise avec la France. Elle pousse le président de Gaulle à prendre des mesures de sanctions qui se traduisent par le départ des fonctionnaires et des militaires français (33). Pour Paris, Conakry ne pourra plus compter « sur le concours de l'administration française ni sur les crédits d'équipement » (34). De plus, la France ne reconnaît pas dans l'immédiat l'indépendance de la Guinée.

Selon Sékou Touré, cette réaction française montre une « volonté d'étouffement » (35) de son pays. Il va dès lors chercher d'autres partenaires. Les pays communistes reconnaissent très rapidement l'indépendance de la Guinée. L'arrivée des Tchèques, Bulgares, Soviétiques et Allemands de l'Est (36) en Guinée renforce les craintes de la France, mais aussi des États-Unis pour qui les territoires africains sont des « proies toutes désignées pour une subversion venue de l'Est » (37). Eux-mêmes sollicités, les Américains

---

(31) Télégramme de Mamadou Dia du 10 février 1960. Dossier représentation d'Israël au Mali (12 janvier 1960-10 février 1960), AD.

(32) C'est Yehuda Ben David, ex-attaché militaire adjoint à l'ambassade d'Israël à Paris, qui est nommé comme consul général dans la Fédération du Mali. Télégramme du 12 janvier 1960 de l'ambassadeur de France en Israël, Archives Ministère des Affaires Étrangères, Dossier « Représentation d'Israël au Mali » AD.

(33) Paul-Marie de la Gorce, *De Gaulle*, Paris, Perrin, 1999, p.1021.

(34) *Documents diplomatiques français, 1958*, tome II, Paris, 1993, n° 236, p.497

(35) André Lewin, *Ahmed Sekou Toure (1922-1984), Président de la Guinée de 1958 à 1984, tome 2 1956-1958*, Paris, l'Harmattan, 2009, p.167.

(36) Voir à ce sujet l'analyse d'André Lewin sur la rivalité des deux Allemagne en Guinée: André Lewin, *op.cit.*, tome 3, p.9-56.

(37) Pierre-Michel Durand, *L'Afrique et les relations franco-américaines des années soixante: Aux origines de l'obsession américaine*, Paris, l'Harmattan, 2007, p.37.

tardent à reconnaître l'indépendance de la Guinée pour ne pas froisser les Français (38). Mais malgré ces initiatives de Sékou Touré, de Gaulle continue à faire la sourde oreille (39).

Sékou Touré se tourne également vers Israël qui reconnaît très rapidement l'indépendance de la Guinée le 10 octobre 1958 (40). Dans sa lettre de remerciement au gouvernement israélien, Sékou Touré souhaite l'établissement de relations diplomatiques avec Israël (41). Il multiplie les initiatives et transmet, par l'intermédiaire de l'ambassade d'Israël au Ghana, quatre propositions au gouvernement israélien : la participation de la Guinée à l'exploitation de la *Black Star Line* (42) : l'envoi d'un expert minier du diamant en Guinée ; la formation des cadres syndicaux guinéens par la centrale ouvrière israélienne *Histadrout* ; enfin l'envoi en Israël de stagiaires pour se former aux techniques agricoles (43). Dans la foulée, Sékou Touré invite en Guinée Ehud Avriel, ambassadeur d'Israël au Ghana, pour parler des modalités d'un éventuel accord entre les deux pays (44).

Malgré les propositions guinéennes, les Israéliens restent prudents : ils veulent ménager la France, dont ils recherchent l'aval en préalable à toute initiative d'envergure envers la Guinée (45). Israël juge que l'établissement des relations diplomatiques avec la République de Guinée se fera au « moment opportun » (46). Ehud Avriel, ambassadeur d'Israël au Ghana, informe son gouvernement des manœuvres de la Grande Bretagne visant à faire entrer la Guinée dans la zone Sterling et demande aux autorités de Tel-Aviv de se positionner dans la question guinéenne (47). Pour le diplomate israélien, la France

---

(38) Les autorités américaines vont reconnaître la Guinée peu après que les Tchécoslovaques, les Bulgares ou encore les Soviétiques se sont empressés de le faire et d'établir des relations avec ce pays, comme le souligne Pierre-Michel Durand. *op. cit.*, p.44.

(39) Sékou Touré avait envoyé dès le 9 octobre 1958 un télégramme au gouvernement français où il demandait la reconnaissance officielle de l'indépendance de la Guinée et la mise en place d'accords entre les deux pays. Ce à quoi le général de Gaulle avait répondu en posant ses conditions. Voir Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets*, tome 8 : 1958-1960, Paris, Plon, 1985, p.108-109.

(40) André Lewin, *Ahmed Sékou Touré (1922-1984) Président de la Guinée de 1958 à 1984*, Tome 3, p.291.

(41) Cité par A. Lewin, *op. cit.*, Tome 3, p.291.

(42) Compagnie maritime au Ghana, lancée en 1957 et au capital mixte israélo-ghanéen.

(43) Télégramme du 10 décembre 1958, Ministère des Affaires Étrangères, Dossier Israël 1953-1959 « Relations avec la Guinée », Is VII, AD.

(44) Guinée - Relations politiques 1/10/1958 au 31/12/1959, carton 3099/12, ISA-mfa-Political-000kfqc, AEI.

(45) Télégramme du 10 décembre 1958, Ministère des Affaires Étrangères, Dossier Israël 1953-1959 « Relations avec la Guinée », Is VII, AD.

(46) Télégramme du chargé d'Affaires de France en Israël au Ministre français des Affaires Étrangères du 16 octobre 1958, AD.

(47) Télégramme de l'ambassadeur d'Israël au Ghana du 25 novembre 1958 Guinée - Relations politiques 1/10/1958 au 31/12/1959, carton 3099/12, ISA-mfa-Political-000kfqc, AEI.

doit aussi mener une politique de souplesse à l'égard de son ancienne colonie (48). Israël est prêt à combler le vide laissé par la France en Guinée, à un moment où l'on note une poussée de la Tchécoslovaquie qui avait signé, dès novembre 1958, un protocole sur le développement des liens économiques et l'envoi d'officiers militaires à Conakry (49). Dès juillet 1958, le Premier ministre israélien David Ben Gourion alertait de Gaulle sur la nécessité d'apporter une aide rapide aux pays africains afin de lutter contre la poussée soviétique. Selon Ben Gourion, il était urgent d'apporter une aide constructive aux peuples d'Asie et d'Afrique pour les soustraire à la domination directe ou indirecte des Soviets (50).

La France ne néglige pas la poussée soviétique, mais elle se préoccupe aussi de l'action des pays arabes. Pour le gouvernement français, « l'établissement rapide de liens étroits entre Israël et la nouvelle république de Guinée devrait avoir à nos yeux, l'avantage d'empêcher celle-ci de se tourner vers l'Égypte ou vers les nations du rideau de fer » (51). Les Français demandent aux Israéliens « que le voyage projeté soit retardé, si possible, jusqu'aux premiers jours de l'an prochain (52), afin que les différents accords en cours de négociation entre la France et la Guinée aient d'ici là le temps d'être parachevés » (53). Ces accords franco-guinéens, signés le 7 janvier 1959 à l'hôtel de Matignon, sont suivis de la reconnaissance officielle par la France le 15 janvier. Les Israéliens peuvent alors commencer leur coopération avec la Guinée, après avoir ménagé leurs alliés français.

C'est dans ce contexte que Shimon Peres, directeur général du ministère de la Défense d'Israël, rencontre le président Sékou Touré le 4 juillet 1959 pour discuter de l'assistance d'Israël à la Guinée (54). L'ambassade israélienne à Conakry ouvre le 5 août 1959 avec à sa tête Shlomo Hillel (55). Israël propose à la Guinée d'envoyer ses hauts-fonctionnaires pour des stages de

---

(48) *Ibid.*

(49) Petr Zidek, « La Tchécoslovaquie et le tiers-monde dans les années 50 et 60 ». *Cahiers du CEFRES (Centre Français de Recherche en Sciences Sociales)*, 2010, *Les politiques étrangères des États satellites de l'URSS*, p.8.

(50) Télégramme de David Ben Gourion au président de Gaulle du 26 juillet 1958, « Correspondance David Ben-Gurion », carton 4316/7, ISA-mfa-Minister-000akjq, AEI.

(51) Télégramme du Ministère des Affaires Étrangères à l'ambassadeur de France à Tel-Aviv du 15 décembre 1958, Dossier Israël 1953-1959 « Relations avec la Guinée », Is VII, AD.

(52) Le gouvernement israélien répondra à l'invitation de Sékou Touré par l'envoi d'un des secrétaires de son ambassadeur au Ghana en 1959.

(53) Télégramme du Ministère des Affaires Étrangères à l'ambassadeur de France à Tel-Aviv du 15 décembre 1958, Dossier Israël 1953-1959 « Relations avec la Guinée », Is VII, AD.

(54) Télégramme de juillet 1959, Représentation d'Israël en République de Guinée, dossier 1027/5, ISA-mfa-IsraelMissionGIN-000siwf, AEI.

(55) André Lewin, *op. cit.*, Tome 3 p.293

trois à six mois (56) et offre des bourses universitaires afin de l'aider à rattraper « les années perdues » (57). Sékou Touré est invité à visiter Israël (58) ; voyage qu'il n'effectuera jamais. Ainsi commencent les relations israélo-guinéennes qui vont se tendre au cours des années 1960 (59) où les anciennes colonies françaises accèdent à l'indépendance. À l'instar de la Guinée, ces dernières vont aussi établir des relations diplomatiques avec Israël et ouvrir des ambassades à Jérusalem au grand dam de la diplomatie française.

### **L'Afrique noire francophone s'installe à Jérusalem (1961-1962) : l'embarras de Paris**

Excepté la Guinée, c'est sans difficultés que les États d'Afrique Noire francophone établissent des relations diplomatiques avec Israël dès leur indépendance. Estimant que « l'indépendance politique est un leurre, si elle ne s'appuie pas sur l'indépendance économique » (60), ces nouveaux États sont à la recherche d'un modèle économique fondé sur le socialisme (61). Israël, une moyenne puissance (62), apparaît comme le modèle socialiste phare. Au début des années 1960, 13 États d'Afrique noire francophone ont des relations diplomatiques avec Israël (63) qui dispose de huit ambassadeurs dans la région (64). Ces derniers ont pris résidence à Abidjan, Dakar, Bamako, Bangui, Brazzaville, Ouagadougou, Lomé et Yaoundé. Certains de ces pays vont ouvrir à leur tour leur ambassade en Israël. Cependant, ces ouvertures vont mettre dans l'embarras la diplomatie française.

---

(56) Télégramme de l'ambassadeur israélien à Conakry Shlomo Hillel à Sékou Touré le 16 octobre 1959, ISA-mfa-IsraelMissionGIN-000siwf, Représentation d'Israël en République de Guinée, carton 1027/5, AEI.

(57) Télégramme de l'ambassadeur israélien à Conakry Shlomo Hillel à Sékou Touré non daté, « Représentation d'Israël en République de Guinée », carton 1027/5, ISA-mfa-IsraelMissionGIN-000siwf, AEI.

(58) Télégramme du président Izhak Ben-Zvi au président Sékou Touré du 4 dévier 1960, Représentation d'Israël en République de Guinée, carton 1027/5, ISA-mfa-IsraelMissionGIN-000siwf, AEI.

(59) Les tensions entre les deux pays culmineront avec la guerre des Six Jours de juin 1967, à la suite de laquelle la Guinée rompra ses relations diplomatiques avec Israël. La Suisse va représenter les intérêts israéliens après la rupture de 1967. Voir « Relations Guinée-Israël au niveau gouvernemental » 1/1/1966 au 30/12/1967, carton 4009/15, ISA-MFA-Politique-0013v9v, AEI.

(60) Doudou Thiam, *La Politique Étrangère des États africains*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963, p.40.

(61) *Ibid.*

(62) Charles Bernard, « Le socialisme africain : mythes et réalités » *Revue française de science politique*, 15<sup>e</sup> année, n°5, 1965. p. 859 [http://www.persee.fr/doc/AsPDF/rfsp\\_0035-2950\\_1965\\_num\\_15\\_5\\_392884.pdf](http://www.persee.fr/doc/AsPDF/rfsp_0035-2950_1965_num_15_5_392884.pdf)

(63) Note datée de 1964 Dossier « Relations politiques : Israël-Afrique (Général) », carton 962/9, ISA-mfa-IsraelMissionFrance-000q8vj, AEI.

(64) Note de la Direction des Affaires Africaines et Malgaches sur « l'action israélienne dans les pays de l'U.A.M (Union Africaine et Malgache) » du 3 octobre 1963. AG/5(F)/2373 « Israël Action en Afrique 1959-1964 », Pierrefitte, Archives Nationales de France (ci-après : AN).



Israël et la Côte d'Ivoire entretiennent de très bonnes relations (65) qui remontent à la colonisation (66). Le président Félix Houphouët-Boigny jouit d'une grande influence dans le continent africain et cela, les Israéliens ne l'ignorent pas. Leurs efforts pour ce pays sont considérables (67) car ils espèrent qu'Houphouët-Boigny pourra contrebalancer la politique de Nasser (68). Ces bonnes relations entre les deux pays ont permis de conclure différents accords (69).

Le 13 janvier 1961 (70), Houphouët-Boigny nomme l'un de ses fidèles collaborateurs, Jean-Baptiste Mockey, ambassadeur en Israël ainsi qu'auprès des pays du Conseil de l'Entente (71). Une décision saluée (72) par le gouvernement israélien qui désigne à son tour Shlomo Hillel (73) comme ambassadeur à Abidjan le 26 janvier 1961 (74). L'ambassade israélienne à Abidjan couvre aussi les pays du Conseil de l'Entente. Mais la grande surprise diplomatique de ces relations israélo-ivoiriennes viendra d'Abidjan. Jean-Baptiste

---

(65) Dossier « Côte d'Ivoire – mœurs », 01 août 1960-30 septembre 1961, carton 3315/33, ISA-mfa-Political-000km0o, AEI.

(66) Léon Blum, à travers les réseaux socialistes, avait plaidé la cause d'Israël auprès de Félix Houphouët-Boigny. Dans une de ses conférences de presse d'octobre 1985, Félix Houphouët-Boigny témoigna aussi de ses relations amicales avec des Français juifs comme René Mayer. Voir Léon César Codo, « Les élites africaines et l'État hébreu : perception, images et représentations », *L'Année Africaine*, 1987-1988, Centre d'étude d'Afrique noire (CEAN) A. Pedone, p.160 ; et : Marc Aiko Zike, *La Politique étrangère de la Côte d'Ivoire (1959-1993) : Une diplomatie au service de la paix et du développement*, Abidjan, COPRECA, 1994, p.127.

(67) Exemples : leur participation financière à la construction de Palace de Cocody (1,5 million de dollars), projet de construction de 2500 logements, ou l'installation de la société israélienne « Soleh Boneh » pour les travaux publics.

(68) Côte d'Ivoire - Relations politiques au niveau de l'État avec Israël, 1/1/1962 au 31/12/1963, carton 3407/20, ISA-mfa-Political-000khke, Archives d'État d'Israël.

(69) Accord ivoiro-israélien de mai 1962, Dossier « Côte d'Ivoire – Relations politiques au niveau de l'État avec Israël » 1 janvier 1962-31 décembre 1963, carton 3407/20, ISA-mfa-Political-000khke, AEI.

(70) Télégramme du président de la Côte d'Ivoire Félix Houphouët-Boigny au président israélien Ben-Zvi, 13 janvier 1961, ISA-mfa-Political-000km0k et dossier « Côte d'Ivoire - Confiance des représentants » 1 janvier 1961- juillet 1961 carton 3315/29, ISA-mfa-Political-000km0k, AEI.

(71) Dahomey, Haute-Volta, Niger. Le Conseil de l'Entente, réuni le 30 mai 1959 à Abidjan, avait pour but de constituer une fédération franco-africaine chargée des affaires communes. Guia Migani, *La France et l'Afrique Subsaharienne 1957-1963: Histoire d'une décolonisation entre idéaux eurafri-cains et politique de puissance*, Bruxelles, Peter Lang, Euroclio, 2008, p.115-130.

(72) Télégramme de David Ben Gourion à Félix Félix Houphouët-Boigny, juillet 1961, Dossier Côte d'Ivoire – Fête de l'indépendance, 1/8/1960 au 30/9/1961, carton 3315/32, ISA-mfa-Political-000km0n, AEI.

(73) Précédent ambassadeur d'Israël en République de Guinée remplacé par Hagay Digan en avril 1961. Télégramme du président Ben-Zvi à Sékou Touré du 30 avril 1961, Dossier « Guinée - Confiance des représentants » carton 3308/36, ISA-mfa-Political-000kzpl, AEI.

(74) Télégramme du président israélien Ben-Zvi au président de la Côte d'Ivoire Félix Houphouët-Boigny, 13 janvier 1961, Dossier « Côte d'Ivoire-Confiance des représentants » 1 janvier 1961-juillet 1961, carton 3315/29 ISA-mfa-Political-000km0k, AEI.

Mockey informe en mars 1961 l'ambassadeur israélien en France Walter Eytan que c'est la ville de Jérusalem qui a été choisie comme siège de l'ambassade de la Côte d'Ivoire (75). C'est un grand événement dans les relations entre l'Afrique et Israël du fait du statut très particulier de la ville de Jérusalem (76).

Tandis que Walter Eytan s'en félicite (77), la France ne découvre la nouvelle, avec stupéfaction que trois mois plus tard, en mai 1961, par le biais de son Consul Général à Jérusalem (78). En effet, le gouvernement ivoirien n'avait pas informé la France de cette décision (79). La surprise est d'autant plus grande que le nouvel ambassadeur ivoirien en Israël, Mockey, avait été informé de la position française concernant Jérusalem lors de son stage au Quai d'Orsay (80). L'urgence pour le Quai d'Orsay est maintenant de convaincre les Ivoiriens de revenir sur leur choix (81). Le Quai demande à son ambassadeur à Tel-Aviv d'intervenir auprès de Mockey en toute « discrétion nécessaire et, sans avoir l'air de lui dicter une ligne de conduite, de lui rappeler l'importance du problème et de souligner l'attitude adoptée par les principales puissances » (82). Le diplomate français effectue la démarche, mais son homologue ivoirien l'informe que son gouvernement n'ignorait pas la position des grandes puissances sur le « *corpus separatum* » (83). Selon Mockey, si son gouvernement a décidé d'ouvrir une ambassade à Jérusalem, c'est avant tout pour faciliter le contact avec les autorités israéliennes, et parce que son pays

---

(75) Télégramme de Jean-Baptiste Mockey à Walter Eytan du 17 mars 1961. Côte d'Ivoire-Relations politiques au niveau de l'État, carton 3315/50, ISA-mfa-Political-000ks7g, AEI.

(76) La « Loi de Jérusalem » votée par le parlement israélien fait de cette ville la capitale d'Israël, malgré la condamnation d'une telle mesure par l'ONU, pour qui Jérusalem doit garder le statut international recommandé lors du partage de la Palestine en 1948. Voir Renée Neher-Bernheim, *Jérusalem trois millénaires d'histoire*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 211-216.

(77) Télégramme de Walter Eytan à l'ambassadeur Jean-Baptiste Mockey du 23 mars 1961. Dossier « Walter Eytan – Ambassadeur en France » 1960-1961, carton 5886/2, ISA-mfa-IT4-000prd8, AEI

(78) Télégramme du consul général de France à Jérusalem à Maurice Couve de Murville, Ministres des Affaires Étrangères, du 10 mai 1961. Dossier « République de Côte d'Ivoire » 10 mai 1961- 29 mai 1961, Levant Israël 85-86, 1960-1965, AD.

(79) Télégramme du 20 mai 1961, Dossier « République de Côte d'Ivoire » 10 mai 1961-29 mai 1961, Levant Israël 85-86, 1960- 1965, AD.

(80) *Ibid.*

(81) Cuba, Guatemala, Vénézuéla, Uruguay, Pays-Bas avaient ouvert leur ambassade à Jérusalem.

(82) Télégramme du 20 mai 1961, Dossier « République de Côte d'Ivoire » 10 mai 1961-29 mai 1961, Levant Israël 85-86, 1960-1965, AD.

(83) *Ibid.*

n'était pas concerné par une résolution prise (84) alors que la Côte d'Ivoire n'était pas membre des Nations Unies (85).

Au cours du mois de novembre 1961, l'ambassade ivoirienne ouvre ses locaux à Jérusalem (86) dans un immeuble situé dans le quartier de la « colonie grecque » grâce à l'apport financier du gouvernement israélien (87). La Côte d'Ivoire devient ainsi le premier pays d'Afrique noire francophone à ouvrir une ambassade à Jérusalem. Le choix de la Côte d'Ivoire visait certainement à obtenir un maximum d'aide de la part des Israéliens. Ceux-ci, effectivement, ne vont pas tarder à proposer entre autres l'envoi d'experts miniers, la création d'une compagnie minière, la signature d'un accord commercial bilatéral (88).

L'ambassadeur de France en Israël avait raison de craindre que le choix ivoirien ne crée un « précédent », puisqu'en mars 1962 le Gabon décide à son tour d'ouvrir (89) son ambassade à Jérusalem (90). Ce choix est également salué par les autorités israéliennes, et le ministre des Affaires Étrangères israélien met en garde les diplomates installés à Tel-Aviv contre d'éventuels boycotts des réceptions organisées par ces ambassades (91). Cette décision gabonaise fait réagir les Américains qui demandent aux Français de dissuader le président Léon Mba (92). La France tente aussi, comme pour la Côte d'Ivoire, de faire revenir les autorités gabonaises sur leur décision mais en vain. Le précédent créé par la Côte d'Ivoire permet au Gabon de maintenir son installation à Jérusalem (93), avec les mêmes arguments que la Côte d'Ivoire (94).

---

(84) Résolution 181 (II) du 29 novembre 1947 qui donne à Jérusalem un régime international spécial, [https://undocs.org/fr/A/RES/181\(II\)](https://undocs.org/fr/A/RES/181(II))

(85) Télégramme de l'ambassadeur de France en Israël Jean Bourdeillette du 23 mai 1961, Dossier « République de Côte d'Ivoire » 10 mai 1961-29 mai 1961, Levant Israël 85-86, 1960-1965, AD..

(86) L'ambassade de la Côte d'Ivoire sera transférée finalement à Tel-Aviv en 1986 après le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays.

(87) Télégramme du sous-directeur du département Afrique Dan Avny, 28 novembre 1961. Côte d'Ivoire-Représentations étrangères, 1<sup>er</sup> mars 1961-12 mars 1961, carton 3315/31, ISA-mfa-Politique-000km0m, AEI.

(88) Note du 11 février 1961, Dossier Côte d'Ivoire-Relations politiques au niveau de l'État 1/1/1961 au 31/12/1961, carton 3315/50, ISA-mfa-Political-000ks7g, AEI.

(89) L'ambassade gabonaise à Jérusalem ferme ses portes en juillet 1963 pour des raisons budgétaires. *Jerusalem Post*, 8 juillet 1963, Journaux-Cameroun, Gabon, Congo, Tchad, République centrafricaine, 1/1/1962 au 31/12/1965, numéro 3912/2, ISA-PMO-GPO-000eth, AEI.

(90) Télégramme du ministre français des Affaires Étrangères à l'ambassadeur de France à Libreville 19 mars 1962, Israël: 1960-1965, 85 Gabon: Représentation diplomatique du Gabon en Israël, AD.

(91) Télégramme de Jean Bourdeillette au ministre des Affaires Étrangères Maurice Couve de Murville du 14 mai 1962. Israël-Levant 1960-1965, 85, Dossier Gabon, AD.

(92) Note du ministère des Affaires Étrangères français du 12 mars 1962, AD.

(93) *Ibid.*

(94) Télégramme de Jean Bourdeillette à Maurice Couve de Murville du 14 mai 1962, Dossier Gabon, 85, Israël-Levant 1960-1965, AD.

D'autres pays suivront l'exemple de la Côte d'Ivoire et du Gabon : c'est le cas de la République Centrafricaine (95) sous la présidence de David Dacko. Ce dernier avait décidé d'ouvrir son ambassade à Jérusalem malgré les pressions françaises (96). Il faut ajouter à cette liste le Congo-Brazzaville.

La France est critiquée pour l'installation ses anciennes colonies à Jérusalem. Les diplomates britanniques et américains l'accusent même de mener un double jeu, car ils estiment que Paris a les moyens de persuasion nécessaires pour faire changer d'avis ses anciennes colonies (97). De fait, le Ghana et le Nigéria avaient tenté eux-aussi de s'installer à Jérusalem, mais avaient renoncé sous la pression des États-Unis et de la Grande Bretagne et ouvert leur représentation diplomatique à Tel-Aviv (98). L'installation d'ambassades à Jérusalem par quatre pays d'Afrique noire constitue une belle victoire diplomatique des Israéliens. Un succès qui va se prolonger dans le domaine de l'assistance technique, notamment en matière d'encadrement des jeunes, au point d'agacer certains diplomates français.

### **L'assistance israélienne en Afrique noire francophone au cours des années 1960 Les errements de la France profitent à Israël : le cas des services civiques**

Au lendemain des indépendances, les dirigeants de l'Afrique noire francophone doivent faire face à de nombreux défis comme le chômage des jeunes et l'exode rural. Ils décident de s'attaquer à ce problème des jeunes par la mise en place du service civique, encadrement qui vise à les détourner des idéologies subversives (99). C'est dans cet esprit que 13 États d'Afrique noire francophone, sous la direction du Niger, déposent une résolution à l'UNESCO visant à la mise en place du service civique, en même temps qu'une demande d'aide aux pays membres pour organiser celui-ci (100).

---

(95) L'ambassade de la République centrafricaine à Jérusalem fermera en 1969.

(96) Télégramme du ministre des Affaires Étrangères à l'ambassadeur de France à Bangui du 31 janvier 1962, 85, Israël-Levant 1960-1965, AD.

(97) Télégramme de l'ambassadeur de France en Israël au Ministre français des Affaires Étrangères du 14 mai 1962, Israël-Levant 1960-1965, 85, AD.

(98) Télégramme du consul adjoint français au ministre des Affaires Étrangères du 03 juillet 1961, Israël-Levant 1960-1965, 85, AD.

(99) Note au président de la République Française du 09 octobre 1961, Carton «Défense-Service civique par territoire», Dossiers «Divers», AG 5(F) 2662, Archives Nationales de France.

(100) «Projet de résolution tendant à l'institution d'un service civique de coopération scientifique et technique intergouvernemental» présenté par la délégation de la République du Niger à conférence de l'UNESCO du 14 novembre-13 décembre 1960. AG 5(F) 2662, «Défense-Service civique», A.N.

Le ministère de la Coopération français trouve « opportun de favoriser la création des services civiques dans la mesure où celle-ci peut permettre de limiter le développement des Armées Nationales, réduire le chômage dans les villes et, par conséquent, soustraire à la subversion, par une instruction civique et professionnelle adaptée, les jeunes hommes sans emploi » (101). Le gouvernement français, conscient de l'intérêt capital de ce projet notamment pour son influence culturelle, décide d'envoyer des experts s'informer des intentions et orientations des États africains francophones (102). Ces missions sont composées d'officiers, de spécialistes des problèmes de jeunesse et de fonctionnaires du ministère français de la Coopération (103). Ces missions françaises quittent Paris pour les capitales africaines en janvier 1962 à la suite de multiples hésitations (104). Pour la cellule africaine de l'Élysée, l'aide de la France doit se limiter à la formation des formateurs (105) destinés à encadrer les futurs services civiques mais aussi à surveiller l'élaboration des projets (106). Le président de Gaulle validera cette proposition sous réserve que les Africains ne soient pas mélangés avec les Algériens, les Antillais ou les Réunionnais (107). Si la France propose cette option c'est surtout pour des raisons budgétaires car former toute cette jeunesse d'Afrique noire francophone à un coût élevé (108).

Si la mise en place d'un service civique est à l'état d'étude pour les Français, en revanche des pays comme la Côte d'Ivoire ou la République Centrafricaine ont déjà une vision très claire du modèle de service civique

---

(101) Note du Ministère de la Coopération du 9 octobre 1961 « Aide au service Civique dans les États Africains et Malgache » AG 5(F) 2662, « Défense-Service civique » A.N.

(102) Note du Ministère de la Coopération du 9 octobre 1961 « Aide au service Civique dans les États Africains et Malgache » AG 5(F) 2662, « Défense-Service civique » A.N.

(103) Note à l'attention de Monsieur le Président de la République du 19 janvier 1962 « Services civiques dans les États », AG 5(F) 2662, « Défense-Service civique » A.N.

(104) Télégramme du Ministère de la Coopération au Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux sports du 23 décembre 1961. AG 5(F) 2662, « Défense -Service civique » A.N.

(105) L'idée est d'accueillir des stagiaires africains dans les écoles de formation de Fontenay le Comte, Issoire Nantes, Rivesaltes qui forment les Harkis à une reconversion. Cette idée est défendue par Maurice Herzog, Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux sports.

(106) Note à l'attention de Monsieur le Président de la République du 19 janvier 1962 « Services civiques dans les États », AG 5(F) 2662, « Défense-Service civique » A.N.

(107) Compte-rendu du Conseil pour les Affaires africaines et Malgaches réuni le 22 janvier 1962, AG 5(F) 2662, « Défense-Service civique » A.N.

(108) Note à l'attention de Monsieur le Président de la République du 19 janvier 1962 « Services civiques dans les État » AG 5(F) 2662, « Défense-Service civique », AN.

qu'ils veulent mettre sur pied. En effet, les Ivoiriens et les Centrafricains ont été fortement inspirés par le modèle israélien du Nahal (109) : un service civique qui allie formation militaire et enseignement agricole. Jean Banny, ministre ivoirien de la Défense, l'explique en ces termes à l'ambassadeur français à Abidjan : « Ce que nous voulons faire, c'est ce qui a été réalisé en Israël où l'on a vu des soldats déposer le fusil pour prendre la pelle et la pioche » (110). Pour Banny, c'est là donner un métier aux jeunes tout en participant à la construction nationale. C'est dans ce contexte que la Côte d'Ivoire sollicita l'aide de la France pour réaliser son projet en direction de la jeunesse ivoirienne par l'envoi d'experts et d'officiers au cours du mois avril 1961 (111).

Si le ministère français de la Coopération se montre disposé à accompagner la mise sur pied du service civique ivoirien, ce n'est pas le cas du ministère des Armées qui s'oppose à l'envoi de militaires. Pour le ministre français des Armées, placer des officiers ou sous-officiers français dans des missions civiles constitue un gâchis pour l'armée. Pierre Messmer écrit à son collègue de la Coopération : « il n'est pas davantage logique de former à grand frais des cadres de commandement du contingent pour les soustraire dès la sortie des Ecoles, au milieu militaire et leur confier des activités civiles » (112). Le ministère des Armées s'oppose fermement à l'envoi d'officiers pour la mise en place d'un service civique qu'il considère comme une activité civile (113), ce qui va susciter le courroux du ministre français de la Coopération qui juge la réponse de Pierre Messmer « mesquine » alors que les Israéliens n'ont pas hésité à envoyer des officiers de leur armée (114).

---

(109) Ce programme, sous contrôle de l'armée israélienne, combine l'instruction militaire et agricole.

(110) Note de l'État-major général de la Défense Nationale du 23 août 1961 « Sur les services civiques dans les États Africains et Malgache » AG 5(F) 2662, « Défense-Service civique », AN.

(111) Note à l'attention du Secrétariat général de la présidence du 20 décembre 1962 « Activité de la mission israélienne chargé du Service civique en Côte d'Ivoire », AG 5(F) 2662, « Défense-Service civique » AN.

(112) Télégramme du ministre des Armées français au ministre de la Coopération le 25 mai 1962. « Défense-Service civique par territoire », AG 5(F) 2662-2663, AN.

(113) Télégramme du ministre des Armées au ministre de la Coopération le 17 juillet 1962, « Défense Service civique par territoire » 5(F) 2662-2663, AN.

(114) Note du ministère de la Coopération à l'attention de Jacques Foccart du 7 février 1963, « Défense Service civique par territoire » 5(F) 2662-2663, AN.

En effet, Israël, à défaut d'une aide financière, avait proposé son aide aux Ivoiriens. Dès mai 1961, les Israéliens avaient accepté de mettre à la disposition de la Côte d'Ivoire des experts en économie rurale, planification rurale et pédologie (115). Jean Banny, le ministre ivoirien de la Défense, avait été séduit par le modèle du Nahal lors de son voyage en Israël en août 1961 au cours duquel il signa une convention de coopération avec les autorités israéliennes. Par cette convention, le ministère israélien de la Défense accepte d'aider la Côte d'Ivoire pour mettre sur pied un service civique (116). Ce texte sera complété en janvier 1962 par un accord qui engage le gouvernement israélien à envoyer des officiers militaires organiser et entraîner le service civique ivoirien (117). Le 2 mai de la même année, un accord additif stipule que les frais des experts et autres officiers envoyés par les Israéliens seront à la charge du gouvernement ivoirien (118). Même si l'ambassadeur israélien à Abidjan craint la susceptibilité des Français concernant tout ce qui touche au domaine militaire en Côte d'Ivoire (119), son gouvernement enverra des officiers (120) qui vont mettre en place très rapidement un service civique masculin puis un autre féminin sous le commandement d'une femme et colonel dans l'armée israélienne, Dina Werth (121).

Bientôt d'autres pays africains vont faire appel à Israël. Comme en Côte d'Ivoire, l'encadrement des jeunes en République Centrafricaine est confié à des officiers israéliens faute d'une attitude plus coopérative de la part du commandement français (122). Un lieutenant-colonel israélien, Ezra Ilon, est nommé Haut-commissaire de la jeunesse Centrafricaine en mai 1962 par le président David Dacko (123).

---

(115) Télégramme de l'ambassade d'Israël à Abidjan au ministre israélien des Affaires Étrangères 27 mai 1961, « Dossier Côte d'Ivoire-Agriculture » 1/3/1961 au 31/8/1962, numéro 2118/7, ISA-mfa-IsraelMissionCIV-000sppy, AEI.

(116) Note du général de l'État major particulier au président de la République française 11 octobre 1961, « Défense Service civique par territoire » AG 5(F) 2662 -2663, AN.

(117) Accord ivoiro-israélien de janvier 1962, Dossier « Côte d'Ivoire-Relations politiques au niveau de l'État avec Israël » 01 janvier 1962-31 décembre 1963, carton 3407/ 20, ISA-mfa-Political-000khke, AEI.

(118) *Ibid.*

(119) Télégramme de l'ambassadeur d'Israël en Côte d'Ivoire du 11 janvier 1962, Côte d'Ivoire - Représentation d'Israël 1/1/1962 au 31/12/1963, carton 3408/5 ISA-mfa-Political-000kj67, AEI.

(120) L'ambassadeur de la France en Côte d'Ivoire fustigera cette politique israélienne appliquée sans consulter la France. Télégramme de l'ambassadeur de France au secrétaire général de la présidence de la République 2 juin 1962. Dossier « Côte d'Ivoire-Défense Service civique par territoire » Ag 5(F) 2662 -2663, AN.

(121) Télégramme du chargé d'affaires français en Côte d'Ivoire au ministre des Affaires Étrangères du 16 août 1963: Service civique Féminin en Côte d'Ivoire Dossier « Côte d'Ivoire « Défense Service civique par territoire » Ag 5(F) 2662 -2663, AN.

(122) Note du chef d'état-major particulier au président de la République française du 27 avril 1962. « Défense Service civique par territoire » Ag 5(F) 2662 -2663, AN.

(123) Télégramme de l'ambassadeur de France en Israël Jean Bourdeillette du 28 mai 1962. AG/5(F)/2373 « Israël Action en Afrique 1959-1964 », AN.

L'action d'Israël dans ce pays pousse la mission française sur les services civiques à recommander de ne pas financer ce projet confié aux Israéliens qui « en tireraient, en cas de réussite, un prestige facilement exportable dans d'autres parties de l'Afrique francophone » (124). D'ailleurs, le ministère français de la Coopération le confirmera à leur ambassadeur en Centrafrique (125).

Mais la réussite du projet dans ces deux pays allait établir le prestige d'Israël auprès des autres États d'Afrique noire francophone. Au Togo par exemple, les Israéliens mettent sur pied le service civique national en cette même année 1962 (126). Puis en février 1963, le Cameroun signe avec Israël un accord en vue de créer un service civique (127). Au Tchad, le service civique porte le nom de « Mouvement de la jeunesse tchadienne », créé par décret le 25 septembre 1964 (128). Ils seront nombreux ces États d'Afrique noire francophone à confier à Israël la mise sur pied et l'organisation de leur service civique. Néanmoins, l'encadrement des jeunes des pays d'Afrique noire francophone par les Israéliens constitue une grande menace pour les intérêts français en Afrique. Pour la France cette intervention israélienne porte préjudice à l'unité souhaitable de la doctrine et des méthodes (129), mais elle ne peut pas s'opposer ouvertement à l'action d'Israël dans le domaine du service civique sous peine de passer pour peu soucieuse du développement de ses anciennes colonies. Cette mainmise des Israéliens sur l'encadrement des jeunes francophones d'Afrique suscite notamment la méfiance des représentants français dans ces pays, comme le souligne une note de l'État-major particulier du président de Gaulle :

« Dans le cadre général de cette entreprise et sur la foi des rapports des ambassadeurs au Sénégal, en Côte d'Ivoire et en République Centrafricaine, Israël croit rencontrer l'opposition, sinon l'hostilité, de certaines autorités françaises civiles et militaires dans ces pays. Les autorités de Tel-Aviv s'en montrent

---

(124) Rapport de la mission française sur les services civiques de janvier 1962. « Défense Service civique par territoire » AG 5(F) 2662 -2663, AN.

(125) Télégramme du Ministère de la coopération adressé à l'ambassade de France en République centrafricaine du 02 août 1962, AG/5(F)/2373 « Israël Action en Afrique 1959-1964 », Dossier Centrafrique, AN.

(126) Note sur « Influence israélienne au Togo » adressé au Président de la République, le 17 mai 1962. « AG/5(F)/2373 "Israël Action en Afrique 1959-1964", Dossier Togo » AN.

(127) Dépêche Agence France Presse (117) du 15 février 1963. « AG/5(F)/2373 "Israël Action en Afrique 1959-1964" », AN.

(128) Dossier « Tchad - Nahal et Gadna », 1/1/1964 au 30/4/1964, ISA-mfa-InterCooperation-0007a41, carton 1936 /12, AEI.

(129) Note de la Direction des Affaires Africaines et Malgaches « L'action israélienne dans les pays de l'U.A.M. » du 7 janvier 1963. A.N.F « AG/5(F)/2373 "Israël Action en Afrique 1959-1964" », AN.



d'autant plus affectées qu'elles font état de l'accord qu'elles assurent avoir été donné par le Général de Gaulle au Président Ben Gourion pour le développement de leurs initiatives au profit des Services civiques africains (130). »

D'ailleurs Roger Barberot, ambassadeur français en Centrafrique, ne cache pas cette « hostilité » à l'égard son homologue israélien Ephraïm Ben Haïm (131), qu'il qualifie de « vif et étroit d'esprit, agile, remuant, intrigant, très sectaire convaincu de la seule vertu des méthodes collectivistes israéliennes » (132). Parallèlement à l'action israélienne au niveau des services civiques, les Américains avaient aussi mis en place une politique envers les jeunes Africains avec le *Peace Corps* (133). Sentant sans doute qu'il faudra mettre en place une politique similaire orientée vers la jeunesse africaine avant que la France ne se fasse encore doubler, le président de Gaulle, sous l'influence de son ministre délégué de la coopération Raymond Triboulet (134), créera les « Volontaires du Progrès » en 1963.

### Conclusion :

Les relations entre l'Afrique noire francophone et Israël, du point de vue politique, ont permis à ce dernier de sortir du verrou diplomatique que ses voisins arabes lui avaient imposé depuis sa création jusqu'au début des années 1970. La présence israélienne dans le pré carré français fut utile à la France au lendemain des indépendances, car dans le contexte de la guerre froide, l'action d'Israël permettait de lutter contre les initiatives arabes et surtout contre l'influence communiste, d'autant que les pays africains étaient tentés par le modèle socialiste. Dans ces circonstances, Israël, avec son modèle poussé de socialisme agraire et d'économie coopérative, a constitué pour les

---

(130) Note état-major particulier du président de la République française du 1<sup>er</sup> mars 1962 sur « Développement des influences israéliennes en Afrique noire » « Défense Service civique par territoire » AG 5(F) 2662 -2663, AN.

(131) Le marché du diamant centrafricain qui était sous le contrôle de sociétés françaises jusqu'en avril 1962 va tomber, grâce à l'action du diplomate israélien auprès du président David Dacko, aux mains d'une société israélo-centrafricaine, l'I.C.A.D. Le succès de l'entreprise israélienne dans ce pays allait exacerber l'hostilité de l'ambassadeur français en Centrafrique envers son homologue israélien, qui quittera son poste en 1963 à la suite de nombreuses protestations françaises. Voir « République centrafricaine - Relations politiques », 1/1/1962 au 31/12/1963, 3441/33, ISA-mfa-Political-000y0k, Archives d'État d'Israël - « AG/5(F)/2999 Centrafrique (1960-1973) Affaires générales », AN.

(132) Télégramme de l'ambassadeur Roger Barberot au ministre des Affaires étrangères de la France du 26 octobre 1963, « AG/5(F)/2373 « Israël Action en Afrique 1959-1964 », Dossier Centrafrique, AN.

(133) Pierre-Michel Durand, *op.cit.*, p. 349-392.

(134) Raymond Triboulet, *Un Ministre du Général*, Paris, Plon, 1985.

pays d'Afrique noire francophone une sorte d'ersatz de socialisme (135). Dans le cas de la Guinée, cette présence israélienne fait partie des éléments qui ont empêché à la République de Guinée, dans ses premières années d'indépendance, de basculer complètement dans l'escarcelle des Soviétiques ou de la République arabe unie. La lutte anticommuniste a servi « d'alibi » aux Israéliens pour obtenir une certaine forme de « bénédiction » de la France.

Néanmoins, dans certains cas, les relations entre l'Afrique noire francophone et Israël ont mis en lumière les faiblesses et les limites de l'assistance française aux États d'Afrique noire.

Enfin, l'efficacité de l'action israélienne va pousser certains États d'Afrique Noire francophone à solliciter davantage Israël dans divers domaines, pour s'en servir comme contrepoids d'une France qui tient à rester maîtresse de son pré carré à la fin des années 1960.

Babacar Fodé DIOUF  
Université d'Artois, Arras

---

(135) Note du ministère français des Affaires Étrangères du 21 juin 1962. AG/5(F)/2373 « Israël Action en Afrique 1959-1964 », AN.j103

## RÉSUMÉS

### L'ALSACE LORRAINE ET LA CONFÉRENCE DE LA PAIX LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Les conditions et les modalités de la réintégration de l'Alsace-Lorraine à la France sont détaillées dans la section V du traité de Versailles. La question de la réintégration des territoires perdus a occupé les hommes politiques et les diplomates longtemps auparavant et elle a été posée, en réalité, dès les premiers mois de la guerre. Les travaux historiques récents ainsi que l'examen de sources archivistiques et documentaires encore peu exploitées permettent de mieux appréhender la place de la désannexion de l'Alsace-Lorraine dans les buts de guerre des alliés, ainsi que les travaux et études préparatoires menés tant par la Conférence d'Alsace Lorraine que par le comité des études, constitué d'experts (historiens, géographes, économistes et linguistes). Les mémoires, rapports et propositions de ces spécialistes ont fourni des matériaux extrêmement utiles aux négociateurs pour défendre la position française et définir les modalités du retour de l'Alsace Lorraine à la France.

The conditions and modalities for the reintegration of Alsace-Lorraine into France are detailed in section V of the Treaty of Versailles. The question of the reintegration of the lost territories occupied politicians and diplomats long before and it was posed, in reality, from the first months of the war. The recent historical works as well as the examination of archival and documentary sources archives that have not been much studied make it possible to better apprehend the place of the desannexion of Alsace-Lorraine in the war goals of the allies, as well as the works and preparatory studies carried out by the Alsace Lorraine Conference and by the studies committee, made up of experts (historians, geographers, economists and linguists). The briefs, reports and proposals of these specialists have provided extremely useful materials for the negotiators to defend the French position and define the modalities for the return of Alsace Lorraine to France.

## LE CONSULAT FRANÇAIS À HAIPHONG, 1954-1955 : UNE REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE MORT-NÉE

La France ouvrit en mars 1955 à Haiphong une antenne de sa délégation générale à Hanoi. La France ayant refusé la création d'une représentation nord-vietnamienne à Paris, demandée par Hanoi en contrepartie, la RDVN multiplia les brimades envers ce consulat qui dut fermer dès novembre 1955.

In March, 1955, France opened in Haiphong a consulate which operated under the authority of the French general delegate in Hanoi, Jean Sainteny. In return, North Vietnam required to be allowed to open a diplomatic representation in Paris. Since this request was not granted, North Vietnamese authorities submitted the consulate and its personnel to a harsh treatment which caused the station to close as early as November, 1955.

## QUAND L'ACTION ISRAËLIENNE EN AFRIQUE NOIRE BOUSCULE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE (1958 – DÉBUT DES ANNÉES 1960)

Cet article évalue les conséquences pour la France de l'action d'Israël en Afrique noire francophone entre 1958 le début des années 1960, aussi bien concernant les rapports de la France avec ses anciennes colonies d'Afrique noire que pour ses relations avec le reste du monde. Il analyse enfin le succès de la politique israélienne dans certains États d'Afrique noire au grand dam de la France.

This paper assesses the consequences of the diplomatic activities of Israel in French-speaking Africa between 1958 and the early 1960s, for relations between France and its former colonies, as well as between France and the rest of the world. It explains why Israeli policy toward several African states succeeded so well, to the detriment of France.

## DE LA RHODÉSIE AU ZIMBABWE, 18 AVRIL 1980

La France avait fermé son consulat général à Salisbury en 1965, en application des sanctions internationales contre l'indépendance unilatérale de la Rhodésie du Sud, régime d'apartheid. Ces sanctions ayant été levées en 1979 après l'annonce d'élections au suffrage universel pour 1980, l'auteur a assuré la réouverture du poste, qui avait vocation à se transformer en ambassade. Il évoque les circonstances de sa mission, en les replaçant dans le contexte de la fin de la transition de la Rhodésie du Sud au nouvel Etat du Zimbabwe.

The unilateral declaration of independence by the apartheid regime of South Rhodesia in 1965 was met by the imposition of international sanctions which caused France to close its consulate in the country. When an arrangement was found in 1979 for elections under a one-man-one-vote suffrage due in 1980, sanctions were lifted and France re-opened its consulate, which would soon become its embassy in the new state of Zimbabwe. The author was commissioned to renew diplomatic ties between Paris and Salisbury. In this paper, he reminisces about his mission, which he places in the historical background of the transition between the two regimes.

LA FIN DE LA GUERRE FROIDE DANS L'ŒIL DES ANALYSTES POLITIQUES  
AMÉRICAINS : L'ÉCHEC DE LA RÉNOVATION IDÉELLE DE LA POLITIQUE  
ÉTRANGÈRE DES ÉTATS-UNIS (1987-1993)

Au tournant des années 1990, les rapprochements diplomatiques entre Moscou et Washington, la chute des régimes communistes européens et le démembrement de l'Union soviétique imposent une réflexion chez l'élite intellectuelle américaine quant à la transformation de l'ordre mondial, jusqu'alors vu à travers le prisme de la guerre froide, et au rôle des États-Unis dans le monde.

Cet article vise, par l'étude des discours parus dans les revues *Foreign Affairs*, *Foreign Policy* et *The National Interest*, à prendre le pouls des discussions de l'époque et à analyser leur influence sur l'articulation de la politique étrangère américaine. On y découvre la difficulté que les analystes ont alors à sortir du cadre interprétatif d'une opposition bipolaire pour proposer de nouvelles options. On y constate aussi, malgré l'essor de reconceptualisations et de propositions plus audacieuses, leur échec à construire un nouveau paradigme consensuel pouvant avoir une application concrète. Ainsi, à travers la marginalisation de la Russie dans leur appréciation des nouveaux enjeux internationaux et un triomphalisme souvent implicite, ils participent à établir les bases idéelles d'une nouvelle politique étrangère ressemblant à celle ayant eu cours durant la guerre froide, dont l'héritage se fait encore sentir aujourd'hui.

At the turn of the 1990s, the diplomatic rapprochements between Moscow and Washington, the collapse of the European communist regimes and the breakup of the Soviet Union forced the American intellectual elite to reflect on the transformation of the world order, until then seen through the prism of the Cold War, and on the role of the United States in the world.

This article aims, through the study of the papers published in *Foreign Affairs*, *Foreign Policy* and *The National Interest*, to take the pulse of the discussions of the time and analyze their influence on the conceptualization of American foreign policy. It reveals the difficulty that analysts had to leave the interpretative framework of a bipolar opposition to propose new options. It also shows, despite the rise of reconceptualizations and more daring proposals, their failure to build a new consensual paradigm that could have a concrete application. Thus,

through the marginalization of Russia in their appreciation of the new international game and an often implicit triumphalism, they participate in establishing the ideal basis for a new foreign policy resembling that which had taken place during the Cold War, whose legacy is still felt today.

1887 ————— 2020



# LA REVUE

## D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

Créée en 1887, la Revue d'Histoire Diplomatique a pour ambition de contribuer à la connaissance de l'histoire en général et des relations internationales en particulier. Emanation de la Société d'Histoire Diplomatique fondée un an plu tôt et présidée aujourd'hui par le Prince Gabriel de Broglie, Membre de l'Académie Française, elle a pour mission de refléter le double caractère de cette société mêlant diplomates et historiens.

La Revue d'histoire diplomatique de part son contenu a gagné une autorité reconnue par les chercheurs et universitaires du monde entier comme en témoigne sa présence dans un très grand nombre de bibliothèques universitaires à travers le monde qu'elles soient ou non de pays francophones (citons pour exemples les bibliothèques des Université de Tokyo, des universités de Princeton et d'Harvard, du MGIMO de Moscou, du Max Planck institut, des universités de Cambridge, d'Oxford, de la Sorbonne et de Sciences Pô Paris...).

Sans qu'il ne nous appartienne de juger le bien fondé des classements des revues, la RHD est sensible au fait d'être régulièrement classée en catégorie B. Enfin la présence de cette revue en langue française en accès libre dans des universités anglophones, nous apparait être gage de sa bonne tenue universitaire.

En cette 133<sup>ème</sup> année la revue dirigée par les professeurs Georges Henri Soutou, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et Maurice Vaïsse, Professeur des universités, poursuit son rythme régulier de parution trimestrielle et conserve son érudition par un comité de rédaction associant universitaires et diplomates.

Editée par une maison d'éditions indépendante spécialisée depuis les années 1880 en droit international et diplomatie, la Revue d'histoire diplomatique est exclusivement financée par les abonnements de ses lecteurs, garantissant ainsi à ces derniers son sérieux et son indépendance.

---

### Bulletin d'abonnement de La Revue d'histoire diplomatique

Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS - télécopie: +33 (0)1.46.34.07.60 librairie@pedone.info  
Règlement : 90 € pour la France - 105 € pour l'Europe - 125 € pour le reste du Monde.

- Chèque bancaire  
 Carte bancaire ( Bleu - Visa - Mastercard )

N° ...../...../...../..... Date de validité :.....

Cryptogramme ..... Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville ..... Pays.....